

Points forts

11

De la Polynésie française

BILAN

DE LA CONSTRUCTION EN 2015



LE CHIFFRE D'AFFAIRES PROGRESSE MAIS L'EMPLOI NE SUIT PAS

En 2015, comme en 2014, le chiffre d'affaires progresse significativement mais sans impact fort sur l'emploi salarié. Cependant, pour la première fois depuis 2007, les effectifs salariés se maintiennent. Cette croissance du chiffre d'affaires est soutenue par une demande publique (Pays, État et communes) qui compense la baisse de la demande privée. L'activité du Gros Œuvre porte l'essentiel de la hausse du chiffre d'affaires. Le Génie Civil y contribue également et atteint un montant jamais encore réalisé.



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

1. UN CHIFFRE D'AFFAIRES QUI DÉPASSE LA BARRE DES 50 MILLIARDS DE F.CFP

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



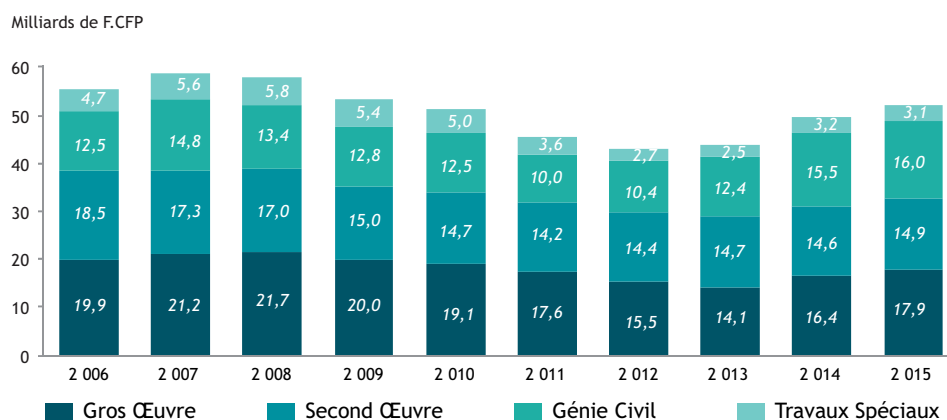
Sources : Service des Contributions, ISPF

Le chiffre d'affaires annuel du secteur Construction pour l'année 2015 atteint 52 milliards de F.CFP (+ 2,2 milliards de F.CFP par rapport à 2014). Il s'agit du montant le plus élevé de ces six dernières années. La barre des 50 milliards de F.CFP sous laquelle le secteur était retombé depuis 2011 est à nouveau franchie. Ce résultat est obtenu par un second et un quatrième trimestres particulièrement élevés hors variations saisonnières.

La hausse globale de 2,2 milliards de F.CFP du chiffre d'affaires en 2015 résulte d'évolutions contrastées. Sur les 1 070 entreprises du secteur ayant déclaré leur chiffre d'affaires sous le régime de la TVA, 530 d'entre elles génèrent en 2015 un chiffre d'affaires supérieur de 8,1 milliards de F.CFP à celui de 2014. À l'inverse, les 540 entreprises restantes ont un chiffre d'affaires inférieur de 5,9 milliards de F.CFP à celui de 2014.

Quelle que soit l'évolution du chiffre d'affaires à la hausse ou à la baisse, la répartition de ces entreprises par segment d'activité est la même : un peu plus de la moitié appartient au Second Œuvre, un tiers au Gros Œuvre et le reste se partage à parts égales entre Génie Civil et Travaux Spéciaux.

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION SELON LE CORPS DE MÉTIER



Sources : Service des Contributions, ISPF

En 2015, le Génie Civil réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards de F.CFP. Malgré la baisse d'un milliard de F.CFP des mandatements du Pays dans les Travaux Publics, le chiffre d'affaires de cette branche augmente de près d'un demi-milliard de F.CFP par rapport à 2014. La part du mandatement du Pays dans le chiffre d'affaires des Travaux Publics passe de 48 % en 2014 à 54 % en 2015.

Le chiffre d'affaires du Bâtiment augmente de 1,8 milliard de F.CFP par rapport à l'année précédente. Les mandatements du Pays dans cette branche progressent de 3 milliards de F.CFP (+ 1 milliard de mandatements directs et + 2 milliards de F.CFP de mandatements indirects). La part des mandatements du Pays dans le chiffre d'affaires de la branche passe ainsi de 9 % à 18 %, soit un doublement entre 2014 et 2015. En 2015, l'évolution de l'indice de concentration « Herfindahl-Hirschman¹ » dans le secteur de la Construction en Polynésie française témoigne d'un fonctionnement légèrement plus concurrentiel qu'en 2014.

ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN EFFECTIFS SALARIÉS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION					
Année	Effectifs salariés annuels moyens	Nombre d'entreprises employant...			
		100 % des effectifs du secteur	80 % des effectifs du secteur	50 % des effectifs du secteur	25 % des effectifs du secteur
Unité : nombre					
2015	4 457	689	205	39	7
2014	4 431	692	213	41	7

Sources : Services des Contributions - CPS - ISPF

En 2015, sept entreprises du secteur Construction emploient 25 % des effectifs salariés annuels moyens du secteur. Cependant, 10 entreprises sur les 4 400 actives que compte le secteur, génèrent à elles seules 50 % du chiffre d'affaires total. De plus, les entreprises dont le chiffre d'affaires a le plus progressé, sont celles dont les effectifs salariés ont le plus diminué.

2. UNE DEMANDE PUBLIQUE EN HAUSSE ET UNE DEMANDE PRIVÉE EN BAISSÉ

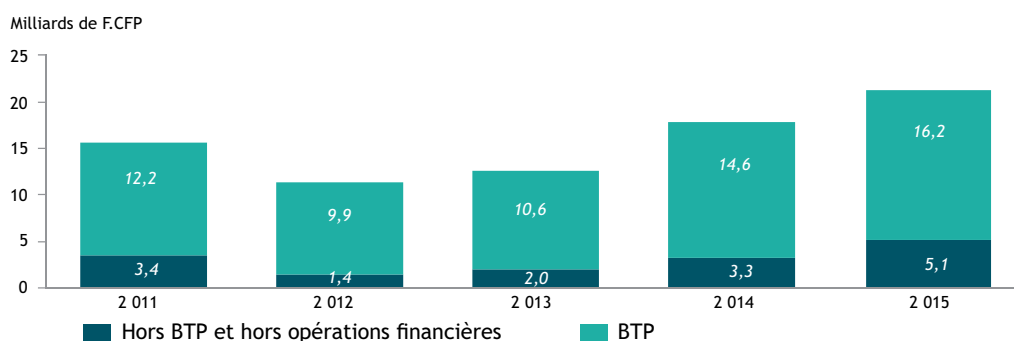
En 2015, la hausse de la demande publique émanant du Pays, de l'État et des communes compense la baisse de la demande privée émanant des ménages et des entreprises.

A. Une demande publique soutenue

a) Les mandatements du Pays atteignent 16 milliards de F.CFP

Les mandatements du Pays dans la filière BTP (secteur Construction et Études) atteignent 16,2 milliards de F.CFP en 2015, niveau le plus élevé de ces cinq dernières années (+ 1,6 milliard de F.CFP par rapport à 2014). La progression est favorable aux mandatements indirects², les mandatements directs du Pays dans la filière diminuent en effet de 0,4 milliard de F.CFP, passant de 12 à 11,6 milliards de F.CFP entre 2014 et 2015. Sur la même période, les mandatements indirects progressent de 2 milliards de F.CFP, passant de 2,5 à 4,5 milliards de F.CFP.

MANDATEMENTS DU PAYS (HORS OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET ÉCRITURES D'ORDRE)



Sources : Direction du Budget et des Finances, ISPF

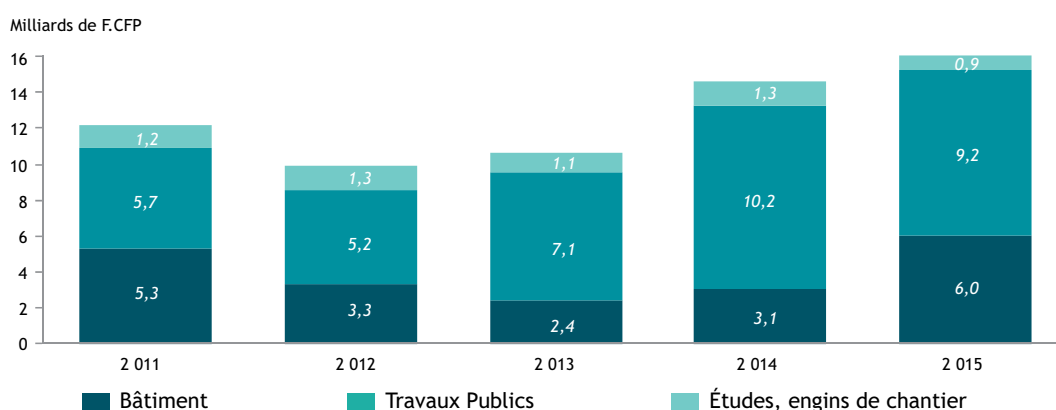
1 : L'indice de Herfindahl-Hirschman est un indice mesurant la concentration du marché. Il est établi en additionnant le carré des parts de marché (généralement multipliées par 100) de toutes les entreprises du secteur considéré. Plus l'IHH d'un secteur est fort, plus la production est concentrée.

2 : On appelle « mandatement direct », un mandatement effectué directement par le Pays auprès d'entreprises. On appelle « mandatement indirect » l'octroi d'une subvention à une entité tierce (communes, SEM, OPH, etc.) pour le financement d'un projet. Dans le cas d'un mandatement indirect, l'intervention de l'entité tierce peut entraîner un allongement des délais pour le financement et le lancement de l'opération.

L'enveloppe globale des mandatements directs ayant diminué et la part allouée à l'activité du Bâtiment augmentant d'un milliard de F.CFP, celle des Travaux Publics diminue d'autant. Le solde négatif de l'enveloppe vient essentiellement de la baisse des mandatements directs consacrés aux Études.

Jusqu'en 2014, l'arbitrage des dépenses publiques s'est davantage opéré en faveur des Travaux Publics (principalement construction ou rénovation de routes), au détriment du Bâtiment et des Études. Le montant mandaté par le Pays dans les Travaux Publics a ainsi doublé entre 2012 et 2014, passant de 5 à 10 milliards de F.CFP, captant ainsi jusqu'à 70 % des mandatements du Pays dans le secteur. En 2015, la part des mandatements dans les Travaux Publics retombe à 56 % en baisse d'un milliard de F.CFP. Dans le même temps, ceux destinés au Bâtiment augmentent de 3 milliards de F.CFP.

MANDATEMENTS DU PAYS, VENTILÉS ENTRE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

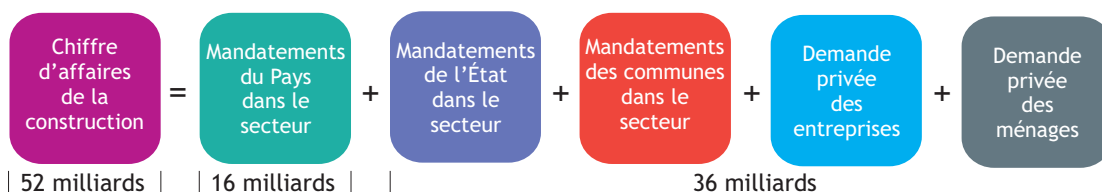


Sources : Direction du Budget et des Finances, ISPF

b) Les mandatements de l'Etat se concentrent dans le logement social

En 2015, les mandatements effectués par l'État dans le secteur Construction en Polynésie couvrent essentiellement le volet Contrat de Projets 2015-2020 ou 3IF (financements bipartites avec le Pays). Deux autres types de mandatements peuvent aussi se réaliser : des financements via la défiscalisation métropolitaine (parfois couplée avec la défiscalisation locale), ou des financements directs de rénovations ou constructions immobilières de bâtiments appartenant à l'État. Ils ne font pas partie des opérations mandatées en 2015.

Dans le cadre du Contrat de projets État/Pays 2015-2020, 3,3 milliards de F.CFP ont été attribués à trois opérations de logement social (pour un total de 130 logements). Pour la majorité de ces opérations, le cahier des charges prévisionnel stipule un démarrage des travaux pour le second semestre 2015, et prévoit la mobilisation de 660 personnes sur deux ans. En plus de ces trois projets, six nouveaux projets de construction de logements sociaux étaient à l'étude en 2015 pour une capacité de 198 logements en habitat groupé pour un montant de 4,6 milliards de F.CFP.



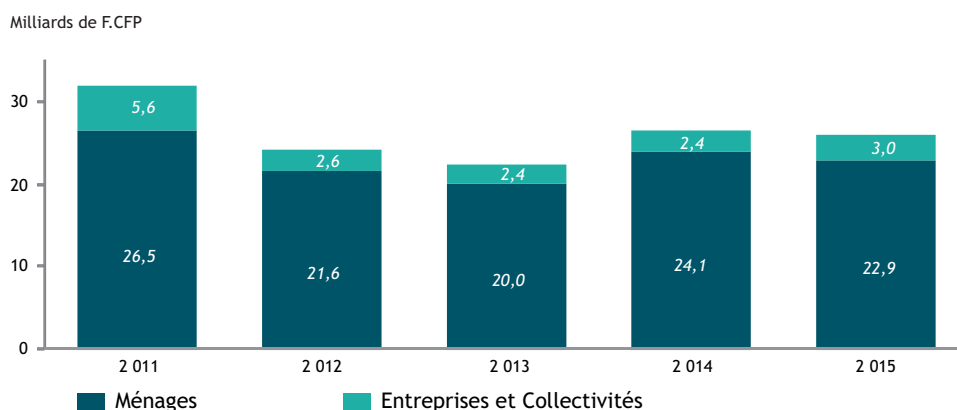
B. Une demande privée en baisse

Le recul de la demande privée semble cohérent avec l'évolution du chiffre d'affaires du Bâtiment. La demande privée (ménages + entreprises) consiste essentiellement en projets de construction immobilière dont l'impact se ressent principalement sur l'activité de la branche Bâtiment (Gros Œuvre et Second Œuvre). En 2015, alors que les mandatements du Pays pour la branche Bâtiment progressent de 3 milliards de F.CFP, la hausse du chiffre d'affaires est seulement de 1,8 milliard de F.CFP par rapport à 2014. Le niveau de mandatement de l'État n'ayant pas baissé, comme celui des communes, la demande privée a donc diminué.

Le montant de prêts immobiliers accordés aux ménages est un indicateur du dynamisme de la demande privée des ménages. Or, entre 2014 et 2015, le montant de ces prêts baisse d'un milliard de F.CFP, passant de 24 à 23 milliards de F.CFP. La baisse de la demande des ménages n'est pas compensée par la hausse de la demande des entreprises et des collectivités qui progresse seulement de 0,6 milliard de F.CFP.

Au montant des prêts immobiliers accordés aux entreprises s'ajoutent les projets³ financés par la défiscalisation. L'enveloppe défiscalisation votée par l'APF pour l'année 2015 atteint trois milliards de F.CFP, dont deux ont bénéficié à un projet d'extension hôtelier de 25 bungalows à Bora-Bora.

PRÊTS IMMOBILIERS AUX MÉNAGES, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS



Sources : IEOM, ISPF

3. LE NIVEAU DE L'EMPLOI SALARIÉ SE STABILISE

L'emploi salarié reste stable entre 2014 et 2015 dans le secteur de la Construction. Pour la première fois depuis sept ans, il ne diminue pas. Cependant, avec un chiffre d'affaires du secteur légèrement supérieur en 2015 à celui de 2010 (respectivement 51,9 et 51,3 milliards de F.CFP), les effectifs salariés déclarés ont diminué de 1 100 salariés entre ces deux années.

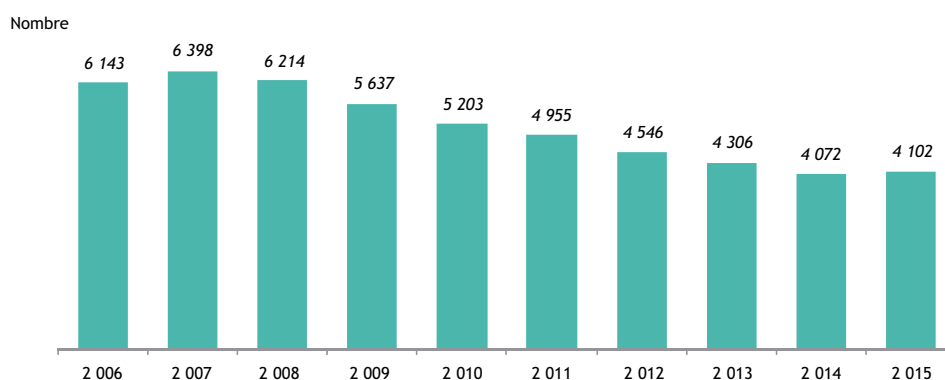
Par segment d'activité, en moyenne annuelle, la branche Bâtiment a créé 65 emplois salariés alors que la branche Travaux Publics en a supprimé 35.

Dans le Génie Civil, activité capitalistique, le chiffre d'affaires représente 31 % du chiffre d'affaires du secteur de la Construction pour 22 % des effectifs salariés. Ainsi, en 2015, les effectifs salariés restent stables (diminution de neuf emplois en moyenne annuelle) alors que ce secteur réalise son meilleur chiffre d'affaires historique.

En moyenne annuelle, la contribution des différents corps de métiers à la création d'emploi est de 10 emplois supplémentaires pour le Gros Œuvre, 55 pour le Second Œuvre, mais 9 et 26 postes de moins respectivement pour le Génie Civil et les Travaux Spéciaux.

³ : Le prêt bancaire est une des sources de financement des projets immobiliers des entreprises, source complétée par un apport de fonds propres et parfois par un financement issu de la défiscalisation simple (Pays) ou double (Pays + métropolitaine).

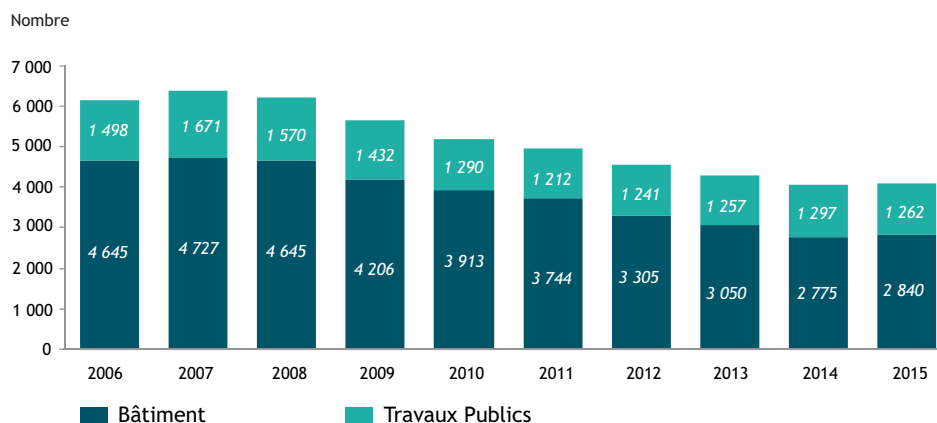
EFFECTIFS SALARIÉS ANNUELS MOYENS DU SECTEUR CONSTRUCTION



Sources : CPS, ISPF

Si en moyenne annuelle, le nombre d'emplois salariés est stable en 2015, au cours de l'année, ce sont 728 emplois qui ont été créés (par 228 entreprises), contre 568 supprimés (par 187 entreprises). Ce solde net qui correspond à la comparaison de décembre 2015 avec décembre 2014, donne 160 emplois créés sur un an. Un peu moins de la moitié des entreprises du secteur ont recruté en 2015, principalement des entreprises du secteur Bâtiment (Gros Œuvre et Second Œuvre). Un tiers des entreprises du secteur ont licencié.

EFFECTIFS SALARIÉS ANNUELS MOYENS PAR BRANCHE



Sources : CPS, ISPF

MOUVEMENT D'EMPLOI EN GLISSEMENT ANNUEL SELON LES ENTREPRISES
(160 EMPLOIS CRÉÉS EN 2015)

	Part des entreprises ayant...		
	créé des emplois salariés en 2015	des effectifs salariés inchangés	perdu des emplois salariés en 2015
Unité : %			
Gros Œuvre	45	35	50
Second Œuvre	42	52	35
Génie Civil	3	1	3
Travaux Spéciaux	10	12	12

Sources : CPS - ISPF

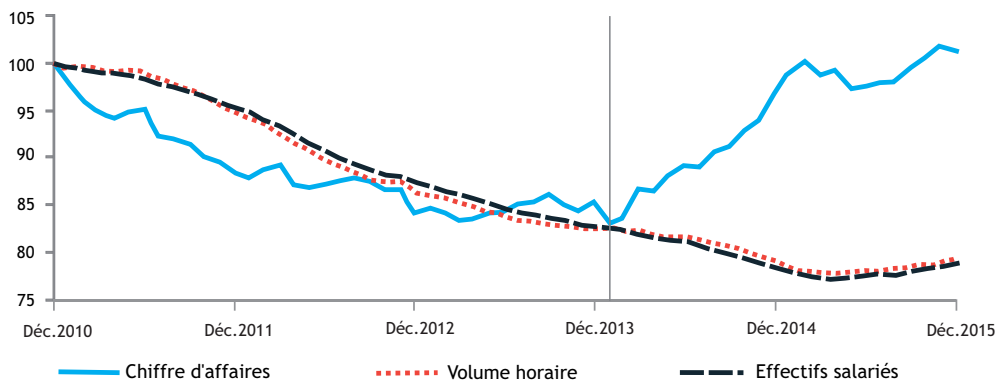
4. UNE DEMANDE QUI GÉNÈRE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, MAIS PEU D'EMPLOI

Depuis fin 2013, l'évolution de l'emploi salarié est différente de celle du chiffre d'affaires. Ce phénomène observé en 2014 se confirme en 2015. Cette divergence entre chiffre d'affaires et effectifs salariés (et / ou volume d'heures de travail) n'est pas observée aussi nettement dans le champ ICS hors construction. Elle peut s'expliquer par des gains de productivité, par une externalisation de la force de travail (recours à l'intérim, aux prestataires indépendants et à la sous-traitance), par le développement d'un travail non déclaré, par l'encaissement en 2015 de chantiers réalisés les années antérieures, ces explications ne s'excluant pas l'une l'autre.

A. Le volume d'heures de travail se stabilise à un niveau faible

En 2015, le volume d'heures travaillées se stabilise, mettant fin à la baisse engagée depuis le début de la crise économique fin 2007. Il s'établit à 7,2 millions d'heures (soit une hausse de 30 000 heures par rapport à l'année précédente). En particulier, le nombre d'heures travaillées dans la branche Bâtiment augmente de 100 000 heures pour un chiffre d'affaires en hausse de 1,8 milliard de F.CFP. Le nombre d'heures travaillées dans la branche Travaux Publics diminue de 100 000 heures pour un chiffre d'affaires en hausse de 0,5 milliard de F.CFP.

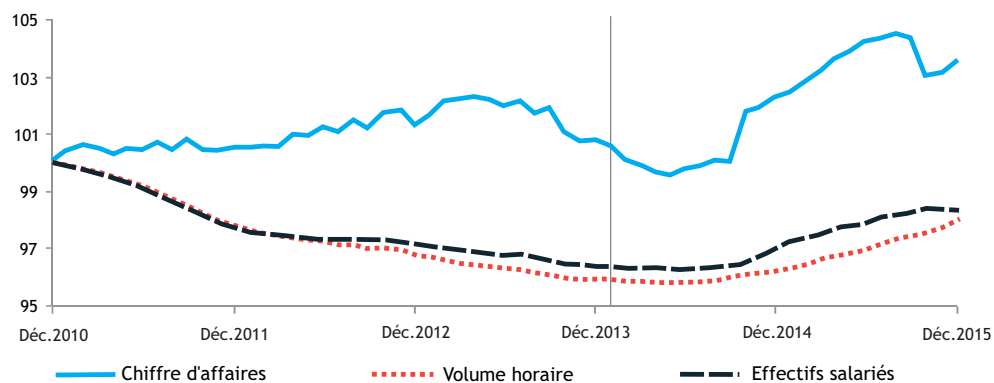
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION



Base 100 en décembre 2010

Sources : CPS, ISPF

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LE CHAMPS ICS HORS CONSTRUCTION.

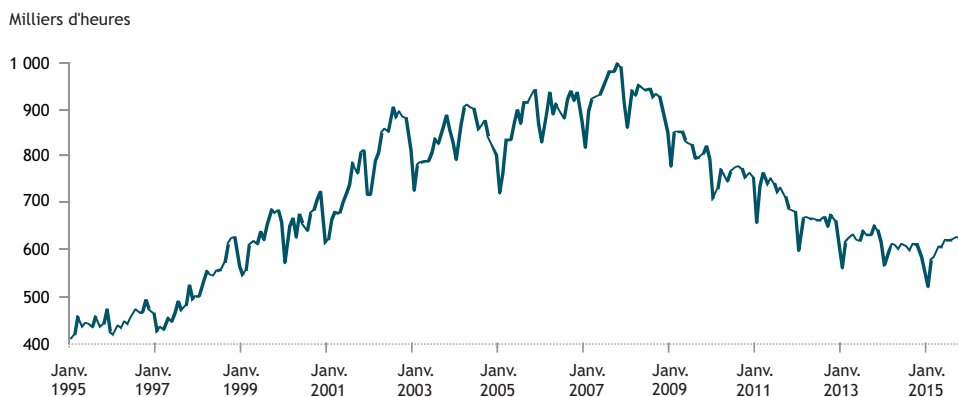


Base 100 en décembre 2010

Sources : CPS, ISPF

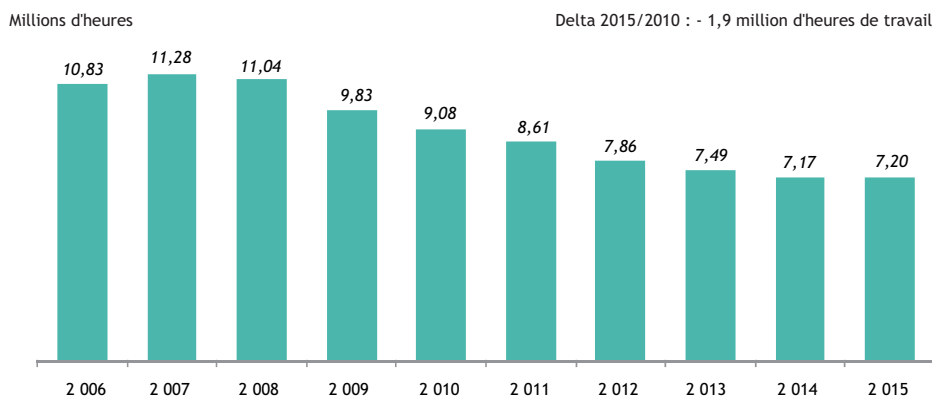
En 2015, le chiffre d'affaires est équivalent à celui de 2010, en revanche le volume d'heures de travail est moins élevé. Pour un même chiffre d'affaires, la quantité travaillée est inférieure de 1,9 million d'heures, ce qui correspond à un trimestre d'activité dans le secteur (en moyenne sur la période 2010-2014). Entre 2010 et 2015, le Bâtiment est la branche qui a contribué le plus fortement à la baisse du volume d'heures de travail déclarées.

ÉVOLUTION DU VOLUME DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION



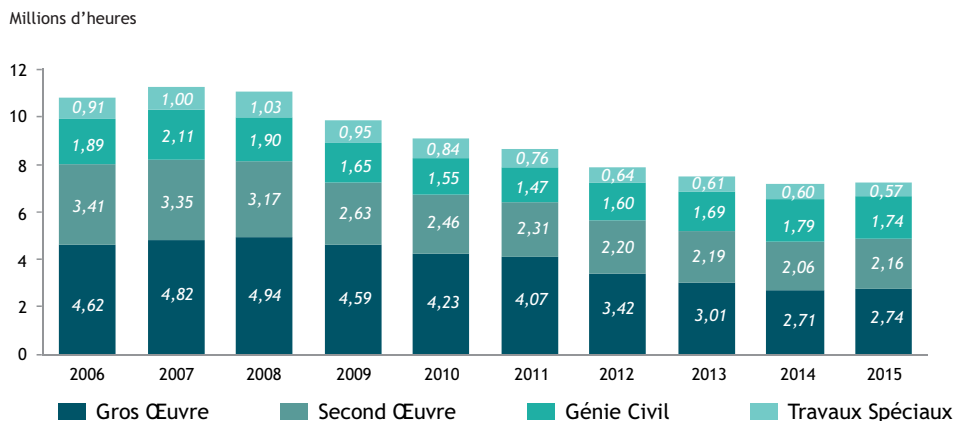
Sources : CPS, ISPF

VOLUME ANNUEL D'HEURES DE TRAVAIL DU SECTEUR CONSTRUCTION



Sources : CPS, ISPF

NOMBRE ANNUEL D'HEURES TRAVAILLÉES DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION



Sources : CPS, ISPF

B. Reconstituer des marges et renouveler l'appareil productif

Les données de 2015 confirment que les entreprises du secteur de la Construction sont dans une phase de renouvellement de l'outil de production et de reconstitution des marges.

a) Renouvellement des moyens de production

En 2015, les entreprises du secteur Construction ont importé 28,8 milliards de F.CFP en matériaux de construction. Il s'agit du montant le plus élevé depuis 2010.

L'analyse de ces importations par nature indique qu'elles sont essentiellement destinées à accroître les moyens de production des entreprises (40 % de la valeur totale des importations). Le reste de ces importations se répartit en biens de consommation intermédiaire à destination du Gros Œuvre (31 %), du Second Œuvre (21 %) et des Travaux Publics (8 %). Dans le Gros Œuvre, les importations de Fer, Bois et Ciment constituent 80 % des matériaux importés. Cette part diminue au profit de l'importation de machines - outils.

ÉVOLUTION DES POIDS RELATIFS DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DES MACHINES - OUTILS LIÉS À LA CONSTRUCTION		
Année	Fer - Bois - Ciment	Machines - outils
Unité : %		
2010	26,82	9,38
2011	28,63	10,26
2012	28,60	8,93
2013	27,78	10,53
2014	26,27	10,79
2015	25,66	12,44

Sources : Service des Douanes, ISPF

b) Reconstitution des marges

En 2015 dans le secteur Construction, le rapport de la masse salariale sur le chiffre d'affaires continue de diminuer et ce, depuis 2011, comme celui du nombre de salariés par milliard de F.CFP de chiffre d'affaires.

Toutes choses égales par ailleurs, si ce dernier ratio était resté égal à sa moyenne historique depuis 2000 (100 salariés par milliard de F.CFP de chiffre d'affaires), le secteur déclarerait aujourd'hui 1 000 salariés supplémentaires. Au cours de la période récente, les entreprises ont donc privilégié la consolidation budgétaire en reconstituant leurs marges et leur trésorerie.

NOMBRE DE SALARIÉS PAR MILLIARD DE F.CFP DE CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION (3)										
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
(1) CA annuel (milliard de F.CFP)	55,5	58,9	58,0	53,2	51,3	45,3	43,1	43,7	49,7	51,9
(2) Effectifs salariés annuels moyens	6 142	6 398	6 214	5 637	5 203	4 955	4 545	4 311	4 075	4 108
(3) = Ratio (2) / (1)	110,7	108,6	107,2	106,0	101,4	109,3	105,5	98,5	82,0	79,1

Sources : Service des Contributions, CPS, ISPF

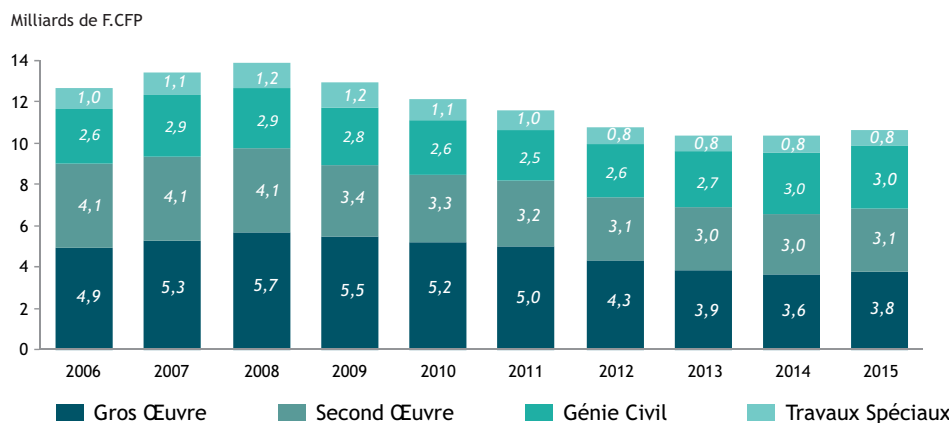
C. Externaliser la force de travail

Le recours à des prestataires indépendants semble plus fréquent. En effet, dans le secteur Construction, le niveau des créations d'entreprises dont le statut juridique est « personne physique » reste élevé en 2015. L'utilisation de prestations extérieures permet aux entreprises de réduire leurs charges et engagements salariaux. Ce recours à l'externalisation autorisée, dans un contexte de moindre visibilité de l'activité du secteur, une plus grande flexibilité. Cette externalisation explique en partie le constat de baisse du volume d'heures travaillées déclarées, les heures travaillées par les prestataires indépendants n'étant pas déclarées à la CPS.

a) Le recours à la sous-traitance explique en partie la stabilité de la masse salariale

En 2015, la masse salariale dans le secteur de la Construction augmente légèrement (+ 0,3 milliard de F.CFP). Cette hausse, principalement portée par le Bâtiment, n'est expliquée que partiellement par les 30 emplois créés en moyenne dans le secteur en 2015. Par ailleurs, dans les Travaux Publics, la masse salariale versée dans le Génie Civil conserve un niveau élevé (3 milliards de F.CFP). Dans ce corps de métier, les effectifs salariés diminuent, provoquant l'augmentation mécanique du salaire moyen.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DANS LA CONSTRUCTION



Sources : CPS, ISPF

ÉVOLUTION DU COÛT DE TRAVAIL

	Années	Salarié au SMIG			Salarié médian			Salarié moyen		
		Salaire	Cotis.	Coût	Salaire	Cotis.	Coût	Salaire	Cotis.	Coût
Unité : F.CFP										
	2007	137 000	30 702	167 702	135 239	30 294	165 533	153 166	34 443	187 609
	2013	149 492	41 381	190 873	151 224	41 872	193 096	174 154	48 373	222 527
	2014	149 492	43 414	192 906	157 620	45 829	203 449	182 741	53 292	236 033
	2015	152 914	45 501	198 415	159 952	47 641	207 593	186 400	55 684	242 084
2015 / 2014	Montant	3 422	2 087	5 509	2 332	1 812	4 144	3 659	2 392	6 051
	%	2,3	4,8	2,9	1,5	4,0	2,0	2,0	4,5	2,6
2015 / 2013	Montant	3 422	4 120	7 542	8 728	5 769	14 497	12 246	7 311	19 557
	%	2,3	10,0	4,0	5,8	13,8	7,5	7,0	15,1	8,8
2015 / 2007	Montant	15 914	14 799	30 713	24 713	17 347	42 060	33 234	21 241	54 475
	%	11,6	48,2	18,3	18,3	57,3	25,4	21,7	61,7	29,0

Sources : Service des Contributions, CPS, ISPF

En 2015, dans la Construction, les hauts salaires ont plus progressé que les bas salaires. En effet, dans ce secteur où le salaire moyen est supérieur au salaire médian, la différence entre ces deux valeurs traduit l'écart entre les bas et les hauts salaires. Entre 2007 et 2015, cet écart s'est creusé progressivement passant de 22 000 F.CFP à 35 000 F.CFP.

En 2015, le nombre d'entreprises déclarantes à la TVA diminue, alors que le nombre d'entreprises enregistrées dans le secteur augmente. Depuis 2011, un milliard de F.CFP supplémentaire de chiffre d'affaires engendre de moins en moins de création d'emplois salariés. Cela s'explique en partie par la moindre visibilité sur les perspectives d'activité, mais également par la hausse des cotisations patronales. Les entreprises privilégient alors plus fréquemment le recours aux prestataires indépendants, comme dans le cas du chantier de la prison de Papeari.

Le coût d'emploi d'un salarié rémunéré au SMIG a augmenté de 18,3 % depuis 2007 (+ 11,6 % pour le SMIG et + 7,3 % pour les charges patronales). Sur la même période, le coût d'un salarié rémunéré au salaire médian progresse de 25,4 %, celui du salarié moyen de 29 %.

b) Une majorité de prestataires indépendants

CRÉATION NETTE D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION PAR FORME JURIDIQUE										
	Gros Œuvre		Second Œuvre		Génie Civil		Travaux Spéciaux		Secteur Construction	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Unité : nombre										
Personnes physiques	- 18	- 27	37	164	4	- 1	3	- 4	26	132
Entreprise unipersonnelle	9	6	- 1	3	0	0	1	- 1	9	8
Sociétés	13	53	- 7	3	- 1	- 1	2	- 1	7	54
Administrations	0	- 1	0	0	0	0	0	0	0	- 1
Autres formes juridiques	- 3	9	0	0	0	0	0	0	- 3	9
Toutes formes juridiques	1	40	29	170	3	- 2	6	- 6	39	202

Source : ISPF

Les créations nettes d'entreprises dans le secteur Construction augmentent fortement (+ 202 en 2015, après + 39 en 2014). La majorité des entreprises créées au cours de l'année 2015 sont de forme juridique « personnes physiques » (65 %) ou « unipersonnelles » (5 %).

La majorité des créations d'entreprises dans le secteur a lieu dans la branche Bâtiment, avec pour forme juridique « personne physique », traduisant le développement d'une offre de prestataires indépendants. Dans le Second Œuvre, l'externalisation s'effectue vers des indépendants, en raison de son caractère peu capitalistique. Dans le Gros Œuvre, l'externalisation ou la sous-traitance s'effectue préférentiellement au travers de sociétés (+ 54 créations en 2015). ■

5. LE SECTEUR CONSTRUCTION EN CHIFFRES ENTRE 2014 ET 2015

PRINCIPAUX INDICATEURS 2015						
		Secteur Construction	Gros Œuvre	Second Œuvre	Génie Civil	Travaux Spéciaux
	Unité :					
Entreprises déclarant la TVA	Nombre	1 076	389	547	21	119
Entreprises actives	Nombre	4 424	1 838	2 353	43	190
Entreprises « personne physique »	Nombre	2 976	623	2 195	24	134
Effectifs Salariés moyens	Nombre	4 102	1 624	1 216	920	342
Effectifs annuels moyens Équivalent Temps plein	Nombre	3 555	1 350	1 066	858	281
Volume de travail annuel	Millier d'heures	7 209	2 738	2 162	1 740	569
Masse salariale annuelle	Milliards F.CFP	10,7	3,8	3,1	3,0	0,8
Salaire mensuel moyen	F.CFP	216 576	193 360	211 577	273 709	191 075
Salaire annuel médian	F.CFP	179 422	166 051	173 974	213 304	162 252
Chiffre d'affaires annuel (CA)	Milliards F.CFP	52,3	18,1	15,1	16,0	3,1
CA annuel par salarié	Millions F.CFP	12,7	11,1	12,4	17,4	9,0
CA par heure de travail	F.CFP	7 250	6 601	6 981	9 214	5 394
Part de la masse salariale dans le CA	%	20,4%	20,9%	20,5%	18,9%	25,6%

PRINCIPAUX INDICATEURS 2014						
		Secteur Construction	Gros Œuvre	Second Œuvre	Génie Civil	Travaux Spéciaux
	Unité :					
Entreprises déclarant la TVA	Nombre	1 097	405	549	22	121
Entreprises actives	Nombre	4 222	1 798	2 183	45	196
Entreprises « personne physique »	Nombre	2 844	650	2 031	25	138
Effectifs Salariés moyens	Nombre	4 073	1 615	1 162	929	367
Effectifs annuels moyens Équivalent Temps plein	Nombre	3 535	1 338	1 015	884	298
Volume de travail annuel	Millier d'heures	7 170	2 713	2 059	1 793	605
Masse salariale annuelle	Milliards F.CFP	10,4	3,6	3,0	3,0	0,8
Salaire mensuel moyen	F.CFP	213 363	188 026	216 034	266 112	182 843
Salaire annuel médian	F.CFP	177 125	163 409	174 952	213 327	156 967
Chiffre d'affaires annuel (CA)	Milliards F.CFP	49,7	16,4	14,6	15,5	3,2
CA annuel par salarié	Millions F.CFP	12,2	10,2	12,6	16,6	8,6
CA par heure de travail	F.CFP	6 930	6 059	7 105	8 626	5 214
Part de la masse salariale dans le CA	%	21,0%	22,2%	20,6%	19,2%	25,6%

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ENTRE 2015 ET 2014

	Unité :	Secteur Construction		Gros Œuvre		Second Œuvre		Génie Civil		Travaux Spéciaux	
		Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
Entreprises déclarant la TVA	Nombre	- 21	- 1,9	- 16	- 4,0	- 2	- 0,4	- 1	- 4,5	- 2	- 1,7
Entreprises actives	Nombre	202	4,8	40	2,2	170	7,8	- 2	- 4,4	- 6	- 3,1
Entreprises « personne physique »	Nombre	132	4,6	- 27	- 4,2	164	8,1	- 1	- 4,0	- 4	- 2,9
Effectifs Salariés moyens	Nombre	29	0,7	9	0,6	54	4,6	- 9	- 1,0	- 25	- 6,8
Effectifs annuels moyens Équivalent Temps plein	Nombre	20	0,6	12	0,9	51	5,0	- 26	- 2,9	- 17	- 5,7
Volume de travail annuel	Millier d'heures	39	0,5	25	0,9	103	5,0	- 53	- 3,0	- 36	- 5,9
Masse salariale annuelle	Milliards F.CFP	0	2,3	0	3,5	0	2,7	0	1,8	0	- 2,5
Salaire mensuel moyen	F.CFP	3 213	1,5	5 334	2,8	- 4 457	- 2,1	7 597	2,9	8 232	4,5
Salaire annuel médian	F.CFP	2 297	1,3	2 642	1,6	- 979	- 0,6	- 23	0,0	5 285	3,4
Chiffre d'affaires annuel (CA)	Milliards F.CFP	3	5,2	2 10,0		0	3,2	1	3,6	0	- 2,6
CA annuel par salarié	Millions F.CFP	1	4,4	1	9,3	0	- 1,4	1	4,7	0	4,5
CA par heure de travail	F.CFP	320	4,6	542	8,9	- 124	- 1,7	588	6,8	180	3,5
Part de la masse salariale dans le CA	%	- 0,6	- 2,7	- 1,3	- 5,9	- 0,1	- 0,5	- 0,3	- 1,7	0,0	0,2

2 millions

C'est le nombre d'heures perdues depuis 2010 dans le volume d'heures travaillées déclarées pour le secteur de la Construction.



Définitions

Champ ICS : l'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Secteur de la Construction : il s'agit des divisions 41, 42 et 43 de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF) de l'INSEE.

Filière BTP : la notion de filière inclut en plus du secteur Construction, les activités qui sont liées au secteur de la Construction comme certaines industries (production locale de matériaux de construction ou de bien utilisés par le secteur de la construction), les commerces de matériaux de construction et certains services (bureaux d'études, architectes, géomètres, etc.).

Corps de métiers : le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non (Bâtiment), et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations (Travaux publics). Le Bâtiment se décompose en Gros Œuvre (structure du bâti) et Second Œuvre (finitions). Les Travaux publics se décomposent en Génie Civil (routes et voiries) et Travaux Spécialisés (essentiellement la construction de réseaux).

Opérations d'injection directe dans la filière BTP : il s'agit de la part des finances publiques injectée directement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Ces opérations sont réalisées directement par le Pays et elles font en général suite à des appels d'offres de marchés publics. Ici, le Pays maîtrise complètement le calendrier d'injection des finances publiques dans l'économie en fonction de l'avancée des travaux.

Opérations d'injection indirecte dans la filière BTP : il s'agit de la part des finances publiques injectée indirectement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Les opérations sont réalisées par une entité tierce (établissement public comme l'OPH, ou des communes). Le Pays accorde alors une subvention à l'entité tierce pour réaliser son projet ou participe conjointement avec d'autres financeurs (Etat, Europe, ...) à la réalisation d'une opération. Pour les opérations d'injection indirecte dans le BTP, le Pays ne maîtrise plus le calendrier de réalisation de l'opération et donc, l'injection réelle des financements liés à l'opération.

Mandatements : dans la phase d'exécution du Budget, le mandatement est une opération qui intervient après la liquidation et avant le décaissement par le Trésorier Payeur Général. Le circuit de dépense du territoire s'organise conformément au schéma ci-dessous.



- Les autorisations de programme sont votées par l'APF et sont susceptibles de modification lors de collectifs budgétaires
- Les crédits de paiements de l'année sont répartis par arrêtés pris en Conseil des Ministres, consultables sur LEXPOL

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF